



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 15 SEPTEMBRE 2016

REUNION A SOULANGY

L'an deux mille seize, le 15 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à SOULANGY, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, ALLARD JEAN PIERRE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, MACE ERIC, SOBECKI LOIC, DUBOST THIERRY, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, POURNY PASCAL, LE BRET JACQUES, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, RANNOU JEAN-MICHEL, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN-MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN-LUC, PHILIPPART DAVID, LEBOUQC JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT ;

Mesdames :

HINARD MARIE-ANNE, BAUDE ANNE-MARIE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, CHIVARD MARYVONNE, LEBAILLY BENEDICTE, GUEVEL-BADOU CECILE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, GRENIER SYLVIE, HOFACK CHRISTINE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, DUCRET VIRGINIE, LAVIEILLE FRANÇOISE ;

Pouvoirs :

JOSSEAUME ELISABETH a donné pouvoir à MACE ERIC
MAUNOURY HERVE a donné pouvoir à LEBAILLY BENEDICTE
BARBERA MIGUEL a donné pouvoir à LE BRET JACQUES
RUL BRIGITTE a donné pouvoir à POURNY PASCAL
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à BARTHE PATRICK
GUYET JACQUES a donné pouvoir à HUET SERGE
GUILBERT CAROLINE a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
STANC NATHALIE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs : LUCAS YVES, ANDRE JEAN LUC, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, LEFEVRE ALAIN, ORIOT MICHAËL, LIETTA JEAN, LETOURNEUR RAYMOND ; **Madame** MARGUERITTE MAURICETTE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation des comptes-rendus de conseil communautaire des 19 mai 2016 et 16 juin 2016
- ✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire (11 juillet 2016)

1. Administration générale

- Bureau communautaire – Remplacement d'un membre complémentaire suite à démission
- Commission d'évaluation des charges – modification délégués (suite aux différentes démissions)
- Commission Promotion du territoire – modification délégués
- Personnel – Modification du tableau des effectifs
- Convention avec le centre de gestion

2. Finances

- Décision Modificative n°1 du budget annexe déchets ménagers

3. Chenil

- Adoption du règlement sanitaire

4. Projet de territoire

- Présentation méthodologie et calendrier

5. QUESTIONS DIVERSES

- PLUI

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur Livic remercie les élus pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il fait état du questionnaire relatif au projet de territoire et espère une large participation de la part des élus.

1 ADMINISTRATION GENERALE – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** installé au sein du conseil communautaire :
 - Monsieur Jacques GARIGUE au lieu et place de Monsieur Jacques de BROSSARD, pour la commune de Les Isles Bardel ;
 - Monsieur Louis LEVAVASSEUR au lieu et place Jean-Michel GOUPIL, pour la commune de Le Marais la Chapelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

2 ETUDE COMMERCE MENEÉ PAR LA CCI

Le Conseil Communautaire du 24 septembre 2015 avait approuvé la réactualisation de l'étude commerce réalisée en 2011/2012 par la CCI Caen Normandie.

Suite à la constitution et à la réunion à plusieurs reprises, d'un groupe de travail d'élus, des représentants de commerçants et d'acteurs du tourisme, un plan d'actions est proposé.

Monsieur Benjamin Crikelaire de la CCI, présente ce plan d'actions (cf. power point en annexe).

Madame Marc demande en quoi consiste le mentorat et le speed dating territorial. En ce qui concerne le mentorat, Monsieur Mesnil répond qu'il s'agit d'accueillir un nouvel entrepreneur, via la mise en place d'un parrainage ou d'un tuteur qui serait déjà un acteur du territoire. Pour le speed dating territorial, Monsieur Crikelaire explique que souvent sur une même zone d'activités, les entreprises ne se connaissent pas et ne savent même pas ce qu'elles font. Le but de ce speed dating territorial est donc d'organiser des rendez-vous pour que ces entreprises puissent se rencontrer, se connaître, ou encore déboucher sur des partenariats. A ce propos, Monsieur Mesnil indique que ce genre de rencontre a déjà débuté entre les élus et les entreprises.

Monsieur Leteurtre explique qu'il y a plusieurs objectifs à cela : faire connaître les marchés potentiels et faire en sorte que certaines activités puissent être réalisées par les entreprises du territoire ; favoriser la compétence locale ou encore le matériel partagé... Il prend pour exemple les livreurs qui pourraient se coordonner pour mutualiser leur service à moindre coût. Il relève que le constat a été fait que sur une même zone, beaucoup d'entreprises ne se connaissent pas.

Monsieur Lefèvre s'interroge sur le même dispositif dans le cadre de l'habitat. Monsieur Leteurtre répond qu'il s'agira de la même chose mais cette fois, au niveau des industries.

Monsieur Ruau souligne l'existence de friches économiques avec l'exemple de BricoMarché à Falaise, où il a été permis à cette enseigne de se développer dans la zone Expansia tout en laissant un bâtiment vide ailleurs car aucune loi oblige à faire revendre le bâtiment ou le démolir.

Monsieur Mesnil répond que d'un point de vue législatif, il existe peu de moyens. Monsieur Leteurtre enchérit en expliquant que la loi Notre le prévoit mais que les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Le seul moyen existant à ce jour, est de prévoir dans le règlement de l'urbanisme commercial l'application de pénalités si le bâtiment reste vide au-delà d'un certain temps : cela se fait déjà par exemple à Caen.

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Crikelaire pour l'ensemble de son travail. Il précise que la qualité d'animation des réunions a permis d'aboutir à l'élaboration de fiches actions. Il remercie également Nicolas Soenen, chargé du développement économique pour la Communauté de communes pour le suivi de ce dossier.

Pour conclure, Monsieur Mesnil fait part à l'assemblée de la mise en place d'un challenge Inter-entreprises de Guibray le 7 octobre 2016. Ce challenge consistera en une course de Rosalies. La course en relais sera suivie d'un barbecue. Grâce à cette épreuve, les entreprises pourront verser des dons à l'association des « Petits Oursons Falaisiens » de la pédiatrie de l'hôpital de Falaise.

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 19 MAI 2016 ET
16 JUIN 2016**

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT, EN VERTU DE DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 11 JUILLET 2016

- N°2016-07-45 : Avenant 3 lot 4 marché déchets ménagers
- N°2016-07-45 : Avenant au contrat de reprise option fédération pour les plastiques
- N°2016-07-47 : Transaction avec Monsieur ROUELLE dans le cadre de la prise en charge de travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif
- N°2016-07-49 : Subvention DRAC dans le cadre du CTL (20 000 €) soit 50 % du montant des actions réalisées
- N°2016-08-50 : Subvention Conseil Départemental du Calvados pour les travaux de viabilisation de la zone Martinia
- N°2016-08-51 : Convention de partenariat UCIA médiathèque
- N°2016-08-52 : Convention de partenariat UCIA Ecole de musique
- N°2016-08-53 : Convention avec la PST
- N°2016-09-54 : Avenants au marché de travaux ateliers relais zone Expansia

3 ADMINISTRATION GENERALE - TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Monsieur Macé explique que considérant les mouvements de personnel intervenus à l'école de musique début juillet (démissions), il convient de créer deux postes, en raison de grades différents, afin de nommer les personnes recrutées le 11/07/2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2016 :
- Un assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à 11/20
 - Un assistant d'enseignement artistique à 8/20

ADMINISTRATION GENERALE – ACQUISITION DES LOCAUX DE LA SNER

Monsieur Macé explique que depuis le 10 avril 2015, la Communauté de communes du Pays de Falaise est installée dans les anciens locaux de la SNER, rue de l'Industrie à Falaise, en qualité de locataire.

A plusieurs reprises, le propriétaire des locaux a proposé la cession des bâtiments à la Communauté de communes du Pays de Falaise qui a toujours refusé pour des raisons financières.

Après plusieurs négociations, le Bureau Communautaire réuni le 12 mai dernier s'est prononcé favorablement pour une éventuelle acquisition des locaux, au prix de 750 000 € HT comprenant l'ensemble du bâtiment, à savoir les locaux de la CdC et les locaux à l'arrière occupés par Agro-Systèmes.

Ce bâtiment mitoyen de 390 m² est composé de bureaux, vestiaires, chaufferie, débarras, aire de stockage, local d'archives et autre local à usage d'atelier et de stockage d'une superficie de 690 m².

Agro-Systèmes paie actuellement un loyer annuel de 34 500 € HT qui est indexé. Ce loyer serait alors dû à la Communauté de communes.

Si cet immeuble représente un grand intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Falaise (localisation, image, luminosité...), il convient d'indiquer que des travaux devront être réalisés pour augmenter la capacité de stationnement qui est aujourd'hui limitée à certaines occasions mais aussi agrandir les locaux afin de faire face aux transferts de compétences.

La Commission Finances du 19 août 2016 et le bureau communautaire du 1^{er} septembre ont émis un avis favorable sur l'acquisition de la totalité de l'immeuble et le recours à l'emprunt : à noter à titre comparatif que la Communauté de communes du Pays de Falaise paie actuellement un loyer de 48 000 € TTC et la Société Agro-Systèmes verse un loyer de 41 400 € TTC, le montant de ces deux sommes (89 400 €) équivaudrait à un emprunt de 1 490 000 € à 1,80 (taux fixe) sur 20 ans.

Il est précisé que pour cette acquisition, le financement de l'opération se ferait par la réalisation d'un emprunt.

Monsieur Leteurtre précise que le montant de l'acquisition se porte à environ 750 000 € et qu'il revient à moins cher d'acquérir l'ensemble du bâtiment que de continuer à louer.

Monsieur Guillemot demande quelle est la qualité des locaux loués par Agro Systèmes. Monsieur Leteurtre répond qu'il n'y a pas de problème sur ce point et Monsieur Macé précise que c'est le package qui rend l'offre intéressante.

Monsieur Leteurtre explique que l'offre était tellement intéressante qu'un investisseur promoteur était prêt à se positionner. Il indique que grâce à cette acquisition, le stationnement pourra être élargi à l'arrière du bâtiment après accord de la Ville de Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- L'acquisition du bâtiment actuellement loué par la Communauté de communes du Pays de Falaise ainsi que les locaux occupés à Agro-Systèmes auprès de la SNER pour un montant de 750 000 € HT.
- le recours à l'emprunt au meilleur taux possible après consultation.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- Le compromis de vente à intervenir
- L'acte authentique à intervenir
- Le contrat d'emprunt
- Tout document utile relatif à ce dossier.

**ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES –
SITES INTERNET CdC ET VILLE DE FALAISE**

Monsieur Macé explique que la Ville de Falaise va lancer une consultation pour la conclusion d'un marché de prestation intellectuelle destiné à réactualiser son site internet.

La Communauté de communes du Pays de Falaise souhaite également se doter d'un nouveau site internet. Une refonte complète du site existant est nécessaire afin de se doter d'un outil plus actuel, moderne et dynamique, outil indispensable pour notre collectivité qui, avec l'élargissement de ses compétences par la réforme territoriale, devient l'échelon local le plus important du territoire.

Les représentants des collectivités précitées se sont concertés et ont estimé intéressant de constituer un groupement de commandes pour la refonte des sites internet respectifs. La Ville de Falaise se propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement. Les pièces du dossier de consultation ont été réalisées en concertation entre les services.

Cette procédure offrira l'avantage de bénéficier d'une procédure de passation de marché public unique mais la conclusion de 2 marchés séparés. Pour information, le montant estimé de la refonte du site internet est pour la CdC de 15 000 € TTC.

Monsieur le Bret explique que le groupe de l'opposition de Falaise s'abstiendra pour ce vote pensant qu'il aurait été souhaitable qu'un site communautaire propose des liens internet vers l'ensemble des sites des communes de la Communauté de communes, le site internet de la Communauté de communes pouvant ainsi être la vitrine des sites de l'ensemble des communes. Il s'interroge sur la pertinence de deux lots distincts.

Monsieur Macé répond qu'il conviendra d'aborder cela après mutualisation des services et qu'un site devient obsolète entre 5 et 7 ans.

Monsieur le Bret pense qu'au contraire, le lien vers les sites des communes serait plus pertinent maintenant surtout au moment de la réflexion sur le projet de territoire.

Monsieur Mesnil explique qu'il aurait trouvé intéressant cette possibilité de lieu pour sa commune mais que la Communauté de communes était aussi contrainte par les délais (fin de l'hébergement du site actuel au 31/12/2016).

Monsieur Leteurtre évoque en outre, que cela peut devenir un objectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 5 abstentions,

➤ **APPROUVE**

- le projet de refonte du site internet de la Communauté de communes
- la constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Falaise pour la consultation relative à la refonte de leur site internet respectif ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention de groupement, le marché à intervenir, ainsi que tout document utile à ce dossier.

4 FINANCES - COEFFICIENT DE LA TASCOM

Monsieur Macé explique que les commerçants exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.

En 2015, la Commission avait décidé, entre autres, de relever le taux de TASCOM de 0,05% chaque année. Actuellement le coefficient est à 1. Le gain financier devait s'élever à 11 000 €/an. Cependant, l'application n'a pu être effective pour 2016. Pour 2017, le coefficient pourrait être de 1,05. Il convient cependant de délibérer avant le 1^{er} octobre pour une application l'année prochaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,05 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services de la Préfecture.

FINANCES - DECHETS – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Macé explique qu'il est proposé d'approuver une décision modificative qui permet d'une part de régulariser l'article 6743 (titres annulés) qui est en dépassement de crédits et, d'autre part, de prendre en compte une régularisation d'amortissement. Il y a une modification de l'imputation d'acquisition de la citerne incendie, acquise en 2015, du compte 21561 vers le 21568. Par conséquent, comme les amortissements étaient déjà comptabilisés, il faut procéder à la régularisation de ceux-ci du compte 281561 au 281568.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget déchets ménagers

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
673	812	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00€
022	812	Dépenses imprévues	-2 000,00€
TOTAL GENERAL			0,00€

Section de fonctionnement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
7811	812	Reprise sur amts corp.	3 303,00€
TOTAL GENERAL			3 303,00€

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
281561	812	Amortissement matériel roulant	- 3 303,00€
281568	812	Amortissement mat et outil d'incendie	3 303,00€
TOTAL GENERAL			0,00€

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
281561	812	Amortissement matériel roulant	3 303,00€
TOTAL GENERAL			3 303,00€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

FINANCES - SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Macé indique qu'il est proposé d'approuver une décision modificative n°2 du SPANC pour mandater l'acquisition du nouvel ordinateur du technicien ainsi que le logiciel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget SPANC

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
2051	100	Concessions et droits assimilés	954.00€
2183	100	Matériel de bureau et matériel informatique	1 075.00€
TOTAL GENERAL			2 029.00€

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
021	100	Virement de la section de fonctionnement	2 029.00€
TOTAL GENERAL			2 029.00€

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
022	100	Dépenses imprévues	-2 029.00€
023	100	Virement à la section d'investissement	2 029.00€
TOTAL GENERAL			0€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

5 ENVIRONNEMENT - DECHETS – RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA DECHETERIE DE PERTHEVILLE-NERS – SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE POUR SERVITUDE AU SDEC ENERGIE

Monsieur Turban fait part que la déchèterie de Pertheville-Ners n'étant pas raccordée au réseau électrique, il a été décidé, en 2015, de procéder à ce raccordement. Des travaux ont donc été réalisés, en octobre 2015, pour l'installation d'un poste de transformation électrique, sous la maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE), sur la parcelle cadastrée section ZB numéro 135 sise sur la commune de Pertheville-Ners.

Préalablement à ces travaux, un protocole d'accord a été signé par la Communauté de communes du Pays de Falaise, le 26 juin 2015, visant notamment à consentir au SDEC ENERGIE la servitude de l'équipement implanté et conférant au SDEC Energie des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L.323-4 du Code de l'Énergie.

Le SDEC ENERGIE demande désormais de réitérer en la forme authentique les accords conclus dans le protocole précité par un acte notarié.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de consentir au SDEC ENERGIE la servitude pour l'établissement et l'exploitation de l'équipement à réaliser.
- **APPROUVE** la signature d'un acte notarié pour servitude au SDEC ENERGIE, réalisé en l'étude de Maître CHUITON, Notaire associé à Caen.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

6 TOURISME – ETUDE RELATIVE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Monsieur Pourny rappelle qu'au moment où la CdC entre dans une période charnière de son développement avec de nombreuses prises de compétences et le renforcement des intercommunalités, l'activité touristique apparait comme un enjeu majeur dans la mesure où elle est synonyme d'attractivité mais aussi de retombées économiques pour le territoire. L'extension de compétence qui a été validée en septembre 2015 est une preuve de cette prise de conscience de la nécessité pour la CdC de se positionner fortement sur le Tourisme comme l'une des composantes fortes du projet de territoire.

Lors de la restitution des travaux du groupe de travail consacré à la définition d'une stratégie de développement économique, la stratégie touristique a été désignée comme l'une des trois premières priorités (après la stratégie de communication et les actions de promotion du territoire). Or, ce groupe de travail était composé de représentants très divers du monde économique et pour très peu concernés directement par le Tourisme.

Il existe donc une vraie demande et cette mise en avant démontre bien que le Tourisme fait partie de ces domaines d'activité qui ont un réel intérêt communautaire car ayant un impact sur la notoriété du territoire, son attractivité, son dynamisme et contribuant clairement à son développement économique.

6.1 L'ETUDE A MENER

Elle comporterait plusieurs volets assez classiques :

- **Etat des lieux et diagnostic** : étude de l'offre, de la demande, de l'environnement concurrentiel, appréciation de la notoriété du territoire, identité, panorama des acteurs et des modes de gouvernance, événementiel et promotion, ambitions des élus. A l'issue du diagnostic, devront être fixés **les grands enjeux et éventuellement un positionnement** touristique du territoire.
- **Stratégie de développement** : définition des axes de développement en fonction des enjeux, des objectifs et du positionnement validés. Cette partie comportera notamment un volet gouvernance/organisation.
- **Plan d'actions** : définition de **quelques grands chantiers** à mettre en œuvre pour l'application de la stratégie, et atteindre les objectifs déterminés (avec méthode d'évaluation et budgets). Il pourra notamment faire état de préconisations en matière de gouvernance et de schéma organisationnel. Ce dernier décrira le mode d'organisation à privilégier selon les axes de développement définis et notamment le statut préconisé pour l'Office de Tourisme.

- **Mise en œuvre du schéma organisationnel (option)** : étude plus approfondie des structures actuelles et prise en compte des différents enjeux notamment en matière de ressources humaines et de budgets. En cas de changement de statut un accompagnement technique et juridique serait ainsi à envisager.

6.2 PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Considérant les ressources et compétences disponibles en interne, il est proposé que la partie diagnostic soit réalisée par les services de la CdC. Elle s'appuierait alors sur le service tourisme et le chargé de mission pour le projet de territoire.

Le recours à un cabinet spécialisé sera envisagé pour la partie « stratégie de développement » et pourrait être prolongé, en option, au volet « plan d'actions ».

Cette proposition a plusieurs avantages :

- Placer la CdC et ses services au cœur de la démarche et ainsi (re)créer du lien avec les partenaires par le biais d'entretiens individuels ou collectifs
- Optimiser l'utilisation des ressources internes
- Avoir une approche plus fine des enjeux et mieux encadrer le cabinet durant le volet stratégique
- Bénéficier de l'expertise d'un cabinet dans des domaines requérant plus de technicité (ex : marketing).

L'intervention de spécialistes semble toutefois indispensable dans un deuxième temps pour la mise en œuvre d'un schéma organisationnel si ce dernier s'avère particulièrement complexe (changement de statut de l'Office de Tourisme par exemple).

6.3 METHODE

La démarche se devra d'être collaborative et s'articulera autour de groupes et/ou ateliers thématiques afin d'impliquer les différents acteurs de la filière. L'objectif est bien entendu que chaque étape de l'étude soit validée collectivement et aboutisse à des conclusions et des axes partagés par le plus grand nombre.

Un **groupe projet (GP)** devra être mis en place pour assurer le suivi du projet et serait composé d'une trentaine de personnes :

- Du binôme référent élu / administratif Tourisme (V. Ducret et S. Hanachi)
- Du chargé de mission pour le projet de territoire (C. Delaunay)
- D'élus de la commission « Promotion du territoire »
- Un représentant des principales structures touristiques (base de plein air de Pont d'Ouilly, château Guillaume-le-Conquérant, Mémorial des Civils dans la Guerre, Musée des Automates, Forméo, château de Vendevre, Office de Tourisme)
- De socio-professionnels représentatifs du territoire : commerçants, restaurateurs, hébergeurs
- De personnalités extérieures : des membres du groupe de travail sur le développement économique qui se sont déjà portés volontaires.

A l'heure actuelle la composition du groupe est la suivante :

- Elus de la CdC : 9 (dont 4 membres de droit)
- Administratifs : 3
- Acteurs (sites de visites et OTPF) : 9

- Socioprofessionnels : 8
- Autres : 2

La commission « Promotion du territoire » ferait office de comité stratégique intermédiaire. Elle pourrait être élargie notamment au Bureau de l'Office de Tourisme. Elle serait sollicitée à chaque étape pour une présentation intermédiaire des résultats.

Le Bureau communautaire assurerait le rôle de Comité de Pilotage afin de valider les grandes orientations et étapes de l'étude.

Des groupes de réflexion et ateliers thématiques seraient mis en place de manière élargie pour travailler sur des thématiques fortes (hébergement, commerce, restauration, sites de visite, promotion, animation...) à partir de la phase stratégique (à confirmer selon la méthode du prestataire retenu).

6.4 LE BUDGET

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Etat des lieux / diagnostic réalisé en interne	12 000,00 €	Fond d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique (FACIT)	8 000,00 €
Stratégie	9 000,00 €	Part CdC	8 200,00 €
Plan d'actions (option)	7 200,00 €		
TOTAL	16 200,00 €	TOTAL	16 200,00 €

Les services de la Région ont confirmé l'éligibilité au financement FACIT même dans l'optique d'une intervention partielle d'un cabinet. Ce financement se monterait alors à 50 % de l'étude plafonné à 8 000 €.

La partie optionnelle concernant l'organisation des services a été estimée au moins à 6 000 € TTC. Toutefois cette somme pourrait être revue à la hausse selon la complexité de la demande.

6.5 LE PLANNING PREVISIONNEL

- **Phase diagnostic (septembre – décembre 2016)**
- **Phase stratégique (janvier – mars 2017) : par le cabinet d'étude**
 - ✓ **Présentation en Conseil communautaire (CC) – 16/03**
- **Phase opérationnelle (avril-juin 2017)**
- **Phase de validation (juillet 2017)**
 - ✓ **Présentation en CC : validation définitive semaine 28**
- **Mise en œuvre opérationnelle (septembre – décembre 2017.)**

Monsieur Leteurtre indique qu'il ne s'agit pas une étude supplémentaire mais que cela rentre bien dans la politique touristique, élément important de l'économie.

Il relate que la compétence économique et touristique est en marche depuis 2016. « *Malgré les aléas suite au départ de Monsieur Zamara, il convient désormais de considérer les outils à mettre en œuvre. L'Office de Tourisme doit-il rester en mode associatif ? Quels en seraient les avantages, les inconvénients ou l'Office de Tourisme doit-il être transformé en EPIC avec un service au sein de la Communauté de communes. Pour cela, nous avons besoin d'un œil extérieur car il s'agit d'une vraie*

problématique dans le sud Calvados. Le but est d'être opérationnel pour le 1^{er} juillet avec la déclinaison d'actions ensuite. »

Monsieur Lemerrier demande comment évoluera la commission tourisme. Il indique que lors de la dernière commission, il a été indiqué à un membre élu de Pierrepont qu'il ne pouvait plus parler ni prendre part au vote puisqu'il n'était plus délégué communautaire.

Monsieur Leteurtre explique qu'il s'agit d'un dysfonctionnement mais qu'il conviendra de redéfinir les règles pour les commissions. Ce point sera examiné lors du prochain Conseil communautaire.

Monsieur Mesnil se souvient qu'il a déjà été rappelé qu'il n'était pas possible de voter si l'élu n'est pas délégué communautaire.

Monsieur Lemerrier ne comprend pas pourquoi cette personne a pu voter pendant deux ans et que cela ne soit plus possible désormais.

Monsieur Gasnier demande si la commission pourrait prendre en compte l'intérêt de l'histoire industrielle, notamment pour les communes situées au Nord. Monsieur Pourny répond que cela sera fait.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE**

- la réalisation d'une étude dont l'objet est la réalisation d'une stratégie de développement et un plan d'actions pour un montant évalué à 16 200 € (dont une partie réalisée en interne) ;
- l'organisation de la démarche proposée avec la constitution d'un groupe projet et la mise en place d'ateliers thématiques ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation, signer le marché à intervenir et solliciter les subventions auprès de la Région et/ou de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans ce genre d'opérations ;

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2016 ;

➤ **S'ENGAGE** à affecter la recette au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

7 AFFAIRES CULTURELLES - INDEMNITE DES CANDIDATS POUR L'ESQUISSE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA MEDIATHEQUE DE MORTEAUX-COULIBOEUF

Monsieur Dubost explique que dans le cadre de la consultation lancée par la maîtrise d'œuvre de la médiathèque de Morteaux-Couliboeuf, le règlement de la consultation prévoit une indemnisation de 5 000 euros pour les candidats qui auront remis une esquisse mais qui ne seront pas retenus.

Il convient cependant que cette indemnisation fasse l'objet d'une régularisation par délibération du conseil communautaire. Ce montant correspond au pourcentage d'une esquisse dans une mission globale de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Ruau demande si la somme de 5 000 € sera versée à l'ensemble des candidats. Monsieur Leteurtre répond que chaque candidat non retenu mais pré-sélectionné pour réaliser l'esquisse devra percevoir cette somme.

Par ailleurs, Monsieur Leteurtre avoue s'être interrogé quant à l'utilité de la médiathèque et de son espace de télétravail. L'engagement a été pris sous l'autorité de Monsieur Gasnier et il était normal de continuer à mailler le territoire, après Falaise et les deux médiathèques de proximité de Pont d'Ouilly et Potigny.

Selon lui, le secteur de Morteaux représente un vrai pôle de vie, de proximité, d'autant plus avec l'arrivée de Vendevre. La Communauté de communes se devait d'avoir un geste fort pour soutenir la

municipalité de Morteaux-Couliboeuf. A partir de cela, la logique était de tenir cette promesse et définir la médiathèque de Morteaux.

Il relate que dans le cadre de cette procédure, plusieurs réunions de jury ont eu lieu et que pour continuer à structurer un vrai pôle de vie à Morteaux, il était nécessaire de passer par une esquisse afin d'envisager le projet architectural de Morteaux-Couliboeuf dans son ensemble. De plus, il rappelle que la subvention DSIL sera obtenue si le premier Ordre de Service est effectué avant le 20 décembre.

Monsieur Dubost explique que sans esquisse, le jury aurait sans doute pris le maître d'œuvre le moins cher, sauf que le projet architectural de ce dernier ne faisait pas l'unanimité. Les 10 000 € versés aux candidats non retenus permettent un vrai choix de projet architectural.

Monsieur Guillemot demande en quoi consiste une esquisse. Monsieur Dubost répond qu'il s'agit d'un premier jet du projet par un dessin ou une dimension en 3D. Monsieur Guillemot relève alors que cette méthode n'a pas été utilisée pour le Mémorial. Monsieur Leteurtre répond par l'affirmative en expliquant que pour le Mémorial, le bâtiment étant existant, la dimension architecturale extérieure n'avait pas besoin d'être prise en compte.

Monsieur Livic pense que l'esquisse constitue un support important pour permettre aux élus de faire un vrai choix sur un bâtiment tel qu'une médiathèque.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une indemnité de 5 000 euros aux 2 candidats non retenus à l'issue de la remise de l'esquisse, dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la médiathèque-espace de télétravail ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout acte relatif à ce dossier.

8 QUESTIONS DIVERSES

➤ Conseil communautaire du 30 septembre 2016

Monsieur Leteurtre fait part aux élus que le prochain Conseil communautaire aura lieu le Vendredi 30 septembre à Morteaux-Couliboeuf et sera consacré, à la compétence GEMAPI. En effet, pour que la taxe puisse être appliquée en 2017, celle-ci doit être votée avant le 1^{er} octobre 2016.

➤ Projet de territoire

Monsieur Delaunay rappelle le lancement de deux enquêtes : l'une à destination des habitants, l'autre à destination des élus.

Il indique que la prochaine étape sera une étape de concertation à travers des réunions de micro-région courant octobre.

➤ Dates des prochains conseils communautaires :

- Vendredi 30 septembre 18 h à Morteaux-Couliboeuf
- Jeudi 20 octobre 18h à Epaney
- Jeudi 17 novembre 18 h à Pont d'Ouilly
- Jeudi 15 décembre 18 h à Saint-Pierre-du-Bû

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Vu,

Le Président,
Claude LETEURTRE





Pays de Falaise
15 septembre 2016



La problématique initiale...



2 04/10/2016

La démarche engagée...




1) Mobiliser les acteurs & créer une dynamique de groupe

2) Établir un diagnostic objectif & partagé

3) Définir le projet & le plan d'actions

4) Passer à l'action & la mise en œuvre




3

04/10/2016

La démarche engagée... les entretiens

Thématique : Territoire

- Les conséquences? Les incidences? Comment ont-ils été gérés? Politiquement? Économiquement?
- Quelles autres décisions/options auraient pu être prises?
- Quelle évolution? Quelle construction?
- Politique d'accueil de l'entreprise
- Services. Suivi.
- Le moment de rupture « ou -
- Quelle image de la CDC?
- Quelle communication?
- Railé du train? Départ de Boulogne? N15? A87? Scamier? Arrêt des mines de Soumont?

Thématique : L'entreprise et son écosystème

- Personnelles? Économiques?
- Raisons de l'implantation
- Environnement économique
- La vie de réseau
- Les prestataires de services
- Entreprise
- Salariés: Quali? Origine? Disponibilité? Difficulté à faire venir?
- Charges installation
- Politique d'aménagement: Infrastructures/flux
- Grands axes routiers? Ferroviaire? Transports publics? Quelle évolution? Attractivité plus Cernusca/Argentan?
- DFO, sous-traitants

Thématique : Tourisme

- État des lieux
- Origine des touristes
- Offre de loisirs: comment s'est-elle construite?
- Offre culturelle
- Impact du nouveau mémorial
- Équipements: Extraits? À développer?
- Hébergement
- Quelle politique d'aménagement?

Thématique : Les ZA

- Et demain?
- Avant? Aujourd'hui? Quelle évolution? Comment c'est construite la stratégie?
- Logique de spécialisation existante?
- Qualité des ZA
- Services, Accès
- Besoin? Pourquoi la création d'une nouvelle ZA? Spécialisation?

Thématique : Attractivité et potentiel

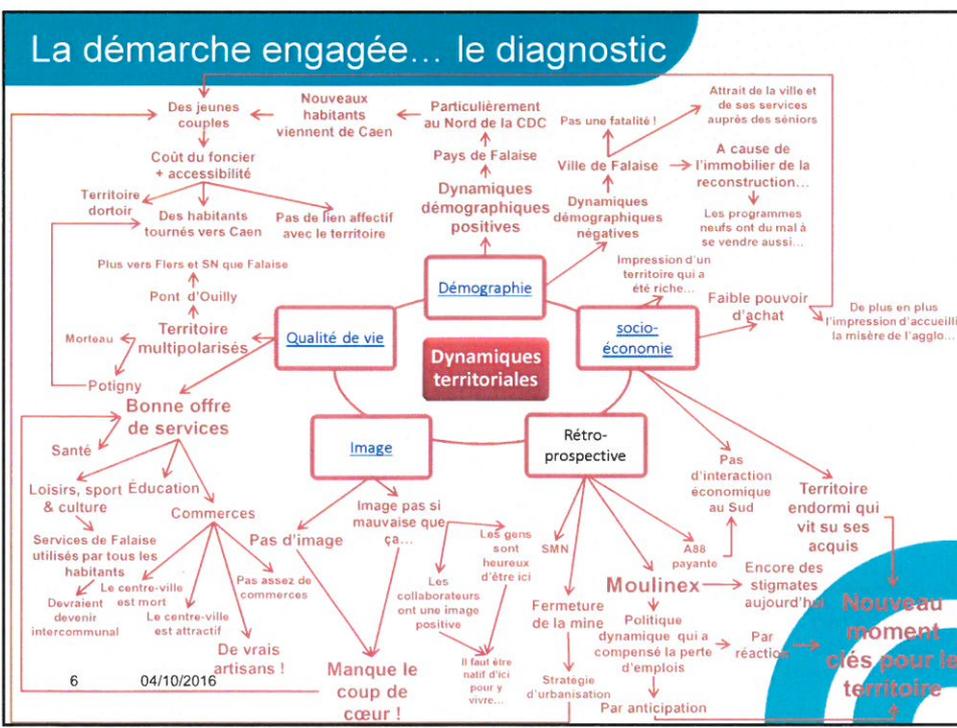
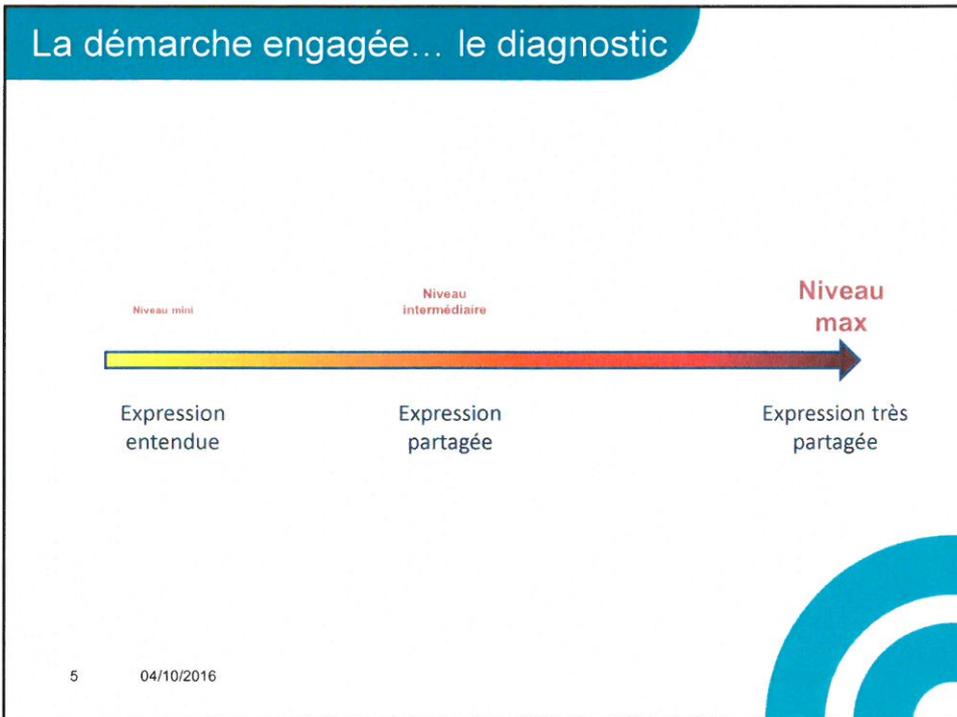
- Positionnement géographique
- Aménagement du territoire? Millage ou concentration?
- Quel rayonnement de l'aire sur les communes autour? attractivité
- Prospéction, Gestion de l'image, Communication
- Quelle perception globale du territoire?
- Quelle dynamique? Quels territoires de comparaison?
- Avs sur les indicateurs: -démographie -P/A, peuplératation -Évolution tissu éco. -Nouveaux arrivants
- Offre territoriale: loisirs, culture, éducation, qualité de vie

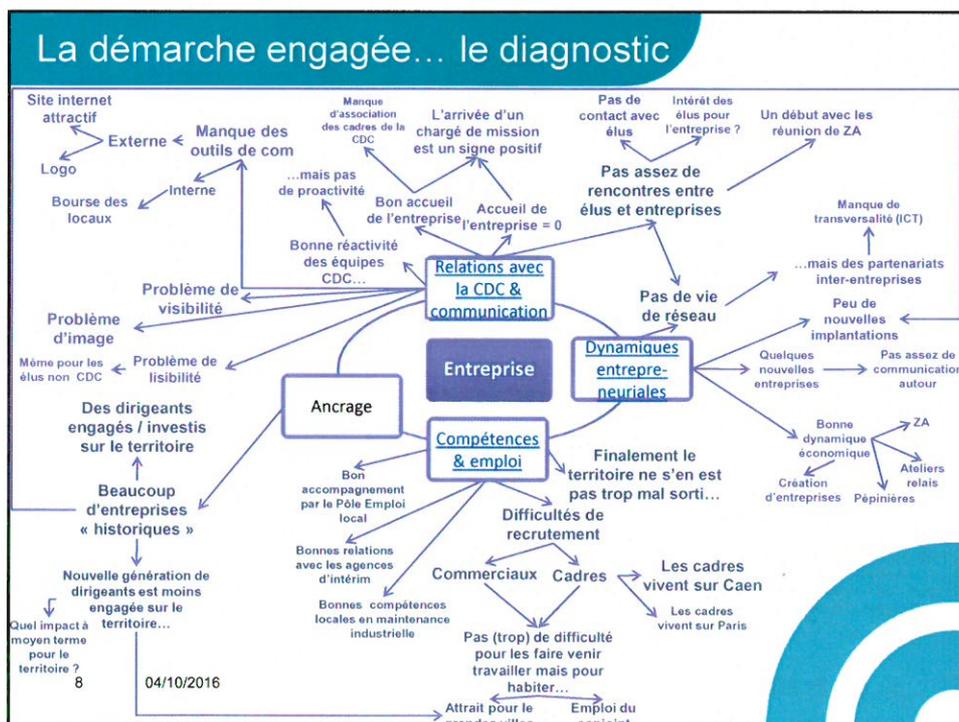
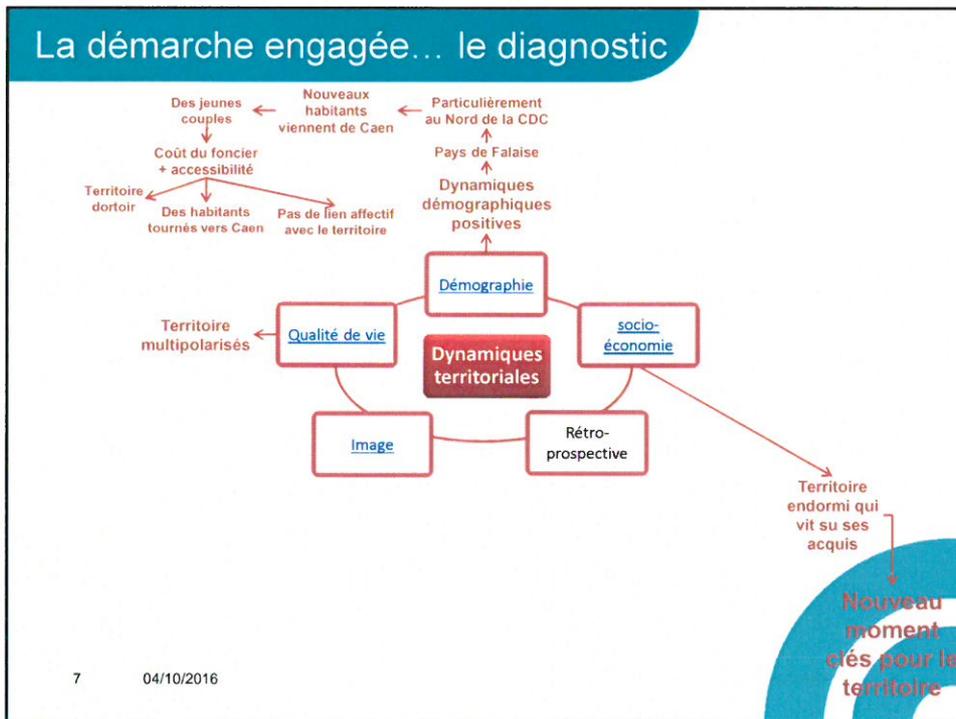
Grille d'entretien

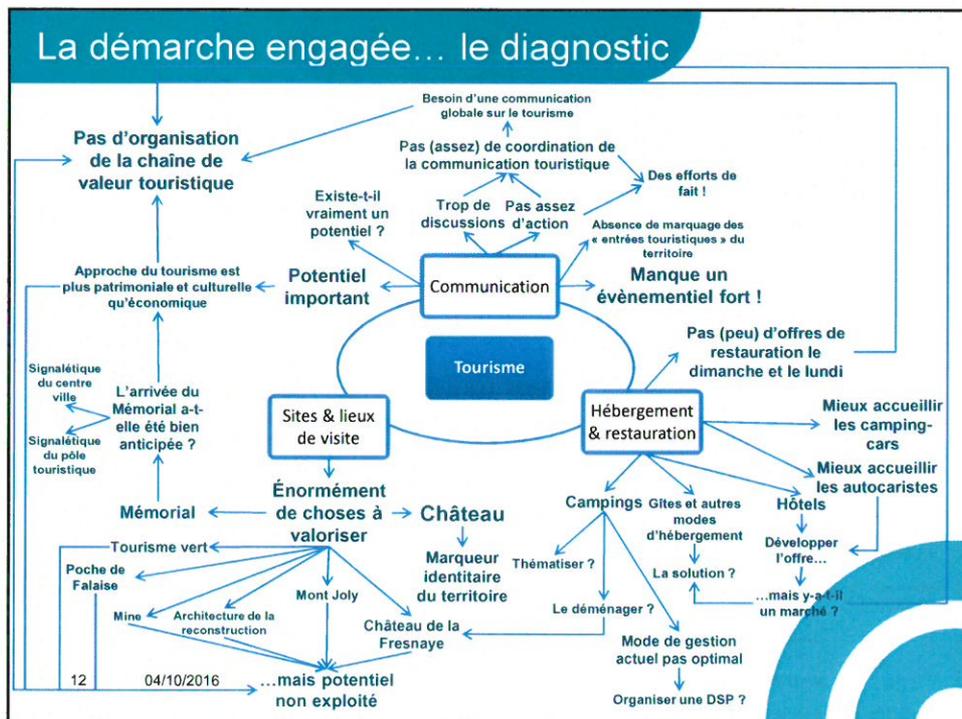
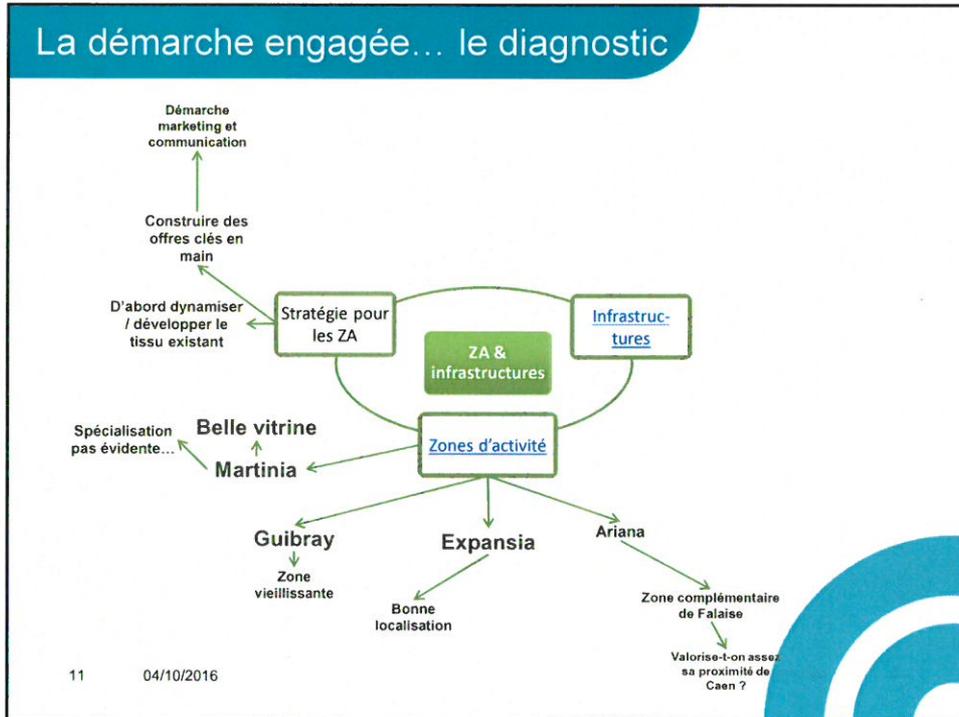
Thème d'entretien	Question de relation thématique	Reconnaissance thématique
Question de relance	Question de relance multithématiques	

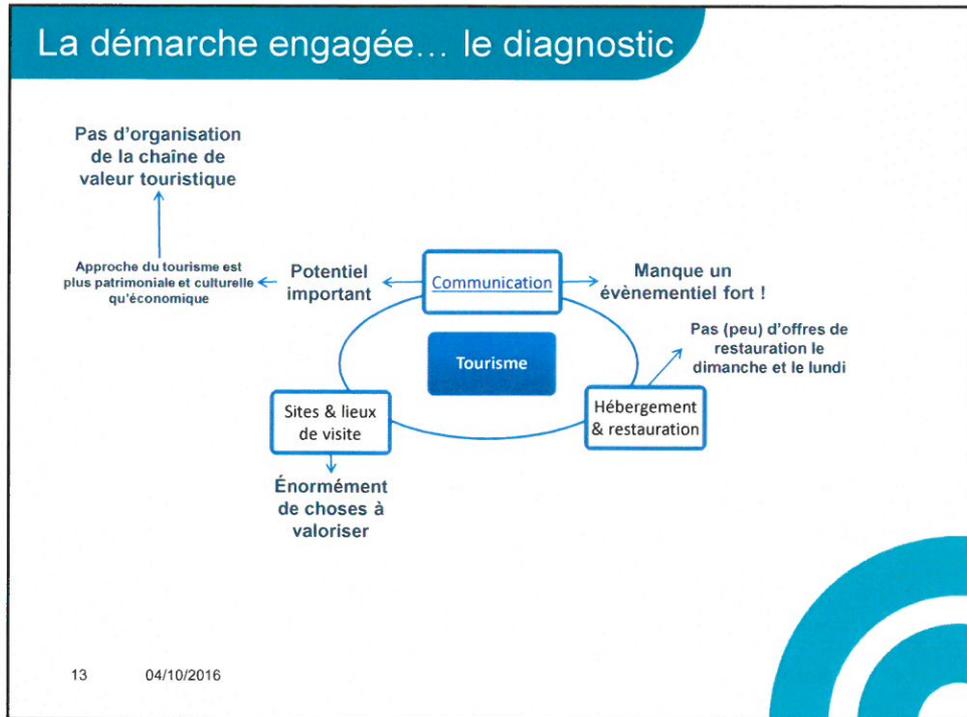
4

04/10/2016

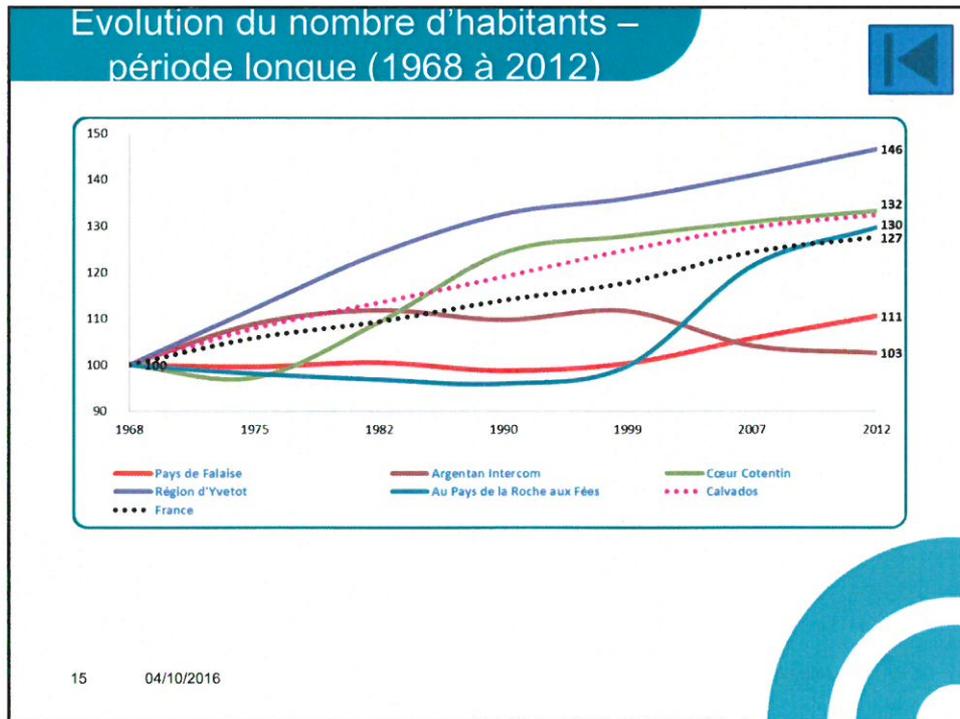




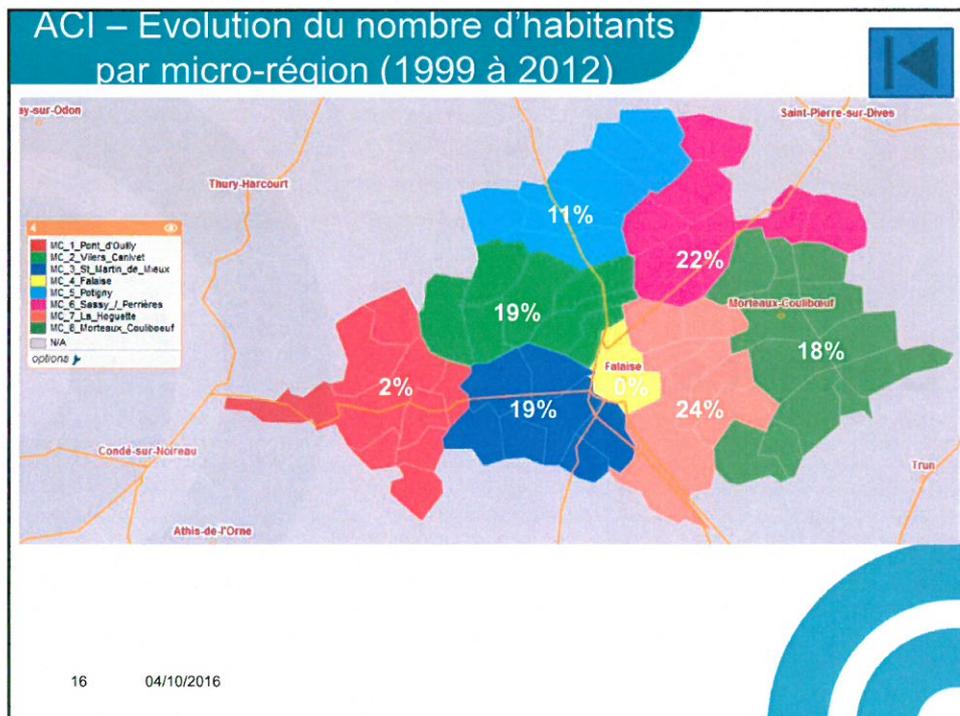




Données



15 04/10/2016



16 04/10/2016

